
Don du citoyen Pourteiron du brevet d'une pension de 2400 livres et des arrérages qui lui sont dus, lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Pourteiron du brevet d'une pension de 2400 livres et des arrérages qui lui sont dus, lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 560;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40910_t1_0560_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

maintenir jusqu'à la mort l'unité et l'indivisibilité de la République.

« Les président et secrétaires de la Société populaire d'Embrun,

« FANTIN, président; SILVAIN; DENOIGN, secrétaire; ROBERT; SIBOURD, secrétaire. »

Le citoyen Pierre Pourteiron fait don à la République d'une pension de 2,400 livres qui lui a été accordée par décret du 20 janvier 1792, ainsi que des arrérages qui lui sont dus.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Pourteiron (2).

Pierre Pourteiron, au président du comité de liquidation.

« Le 28 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Conformément au décret rendu hier, je te fais passer, citoyen président, le brevet d'une pension de 2,400 livres qui m'a été accordée par décret du 20 janvier 1792, dont je fais don à la République ainsi que des arrérages qui me sont dus.

« Salut et fraternité.

« POURTEIRON.

« Le citoyen Pourteiron, cour de la Sainte-Chapelle, à Paris. »

Le représentant du peuple Boisset, qui vient de parcourir les quatre départements de la Drôme (de l'Hérault), de l'Ardèche et du Gard, assure que le Midi est à la patrie, et n'espère qu'en la Montagne. Les catholiques et les protestants, si longtemps ennemis, unis aujourd'hui pour la même cause, ne connaissent plus d'autre culte que celui de la liberté; et dans peu l'on verra dans chaque village l'autel de la patrie remplacer ceux du christianisme (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

Boisset, à la Convention nationale.
séance du 1^{er} frimaire.

Un grand conspirateur, que vous avez mis hors la loi, a dit à cette tribune, il y a quelques mois : « Montagne, Marseille n'est plus à toi », et moi je viens, par une vérité plus grande, vous

dire : « Le Midi est à la patrie, à la République; le Midi ne voit, n'espère qu'en la Montagne. »

J'ai parcouru quatre départements, la Drôme, l'Hérault, l'Ardèche, le Gard. Je ne parlerai plus de mes opérations. Alors que l'homme public s'occupe de lui, il ne peut utilement servir sa patrie. On a toujours du plaisir à s'applaudir de sa paternité, et l'on ferme les yeux sur les défauts de ses enfants. Je laisse au comité de Salut public, à cette réunion d'hommes éclairés, à vous en rendre compte

Les conspirateurs qu'a frappés et que frappe chaque jour la loi, ont, avec l'or, corrompu les administrateurs, par une éloquence perfide égaré les administrés, et poussé le peuple sur le bord de l'abîme. Il faut répandre la lumière dans les

(vendredi 22 novembre 1793), p. 25, col. 1] rendent compte du discours de Boisset dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel*.

Un membre : Un grand conspirateur, mis hors de la loi, avait dit : « Montagne, la ville de Marseille n'est plus à toi. » Législateurs mes collègues, je viens vous dire : « Tout le Midi appartient à la République. » J'ai parcouru quatre départements de cette région. Je rendrai compte de ma mission au comité de Salut public. Je lui laisse le soin de vous en présenter les détails. Les conspirateurs que vous avez frappés du glaive de la loi, ont par une éloquence perfide ouvert l'abîme sous les pas des patriotes simples et de bonne foi. Il faudra, surtout dans les montagnes, éclairer les citoyens sur leurs manœuvres astucieuses. L'observateur qui pense, croit qu'il faut un culte à l'homme. J'en conviens; aussi bientôt dans chaque commune on verra s'élever, à la place des autels du christianisme, l'autel de la patrie.

II.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

Un membre annonce qu'envoyé dans le Midi par la Convention, il s'est convaincu que cette partie de la France appartient aujourd'hui entièrement à la République. Les quatre départements qu'il a parcourus sont à la hauteur de la Révolution. Il rendra compte au comité de Salut public des mesures qu'il a prises. (*Applaudissements*.)

III.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

BOISSET, revenu de sa mission dans les départements du Midi, a rendu compte que cette partie de la République était tout entière dévouée à la Montagne, c'est-à-dire au parti de la liberté et de l'égalité. Longtemps désunis par les manœuvres infernales des prêtres, les catholiques et les protestants n'y font plus aujourd'hui qu'une famille de frères, et dans peu l'on ne verra, dans chaque commune de ces départements, qu'un autel élevé à la patrie, et au pied duquel les citoyens viendront chaque décade rendre hommage à la nature, à la raison et à toutes les vertus sociales.

IV.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet*.

BOISSET. L'un des grands conspirateurs que vous avez mis hors de la loi disait, il y a quelques mois, à cette tribune : « Montagne, Marseille n'est plus à toi... » Et moi je viens vous dire : « Marseille est

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 2.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 802.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 2.

(4) *Bulletin de la Convention* du 5^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (lundi 25 novembre 1793). D'autre part, le *Moniteur universel* [n^o 63 du 3 frimaire an II (samedi 23 novembre 1793), p. 255, col. 2], le *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n^o 429, p. 5), l'*Auditeur national* [n^o 426 du 2 frimaire an II (vendredi 22 novembre 1793), p. 4], le *Journal de Perlet* [n^o 426 du 2 frimaire an II (vendredi 22 novembre 1793), p. 419], le *Journal de la Montagne* [n^o 9 du 2^e jour du 3^e mois de l'an II (vendredi 22 novembre 1793), p. 71, col. 2] et le *Mercur universel* (2 frimaire an II